

COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE

« **Le droit et les aspirations de la société face au handicap** »

par Monsieur Patrick Gohet »

Jeudi 25 avril 2019 - Conseil départemental de la Somme - AMIENS

La conférence de M. Patrick Gohet – Adjoint de M. Jacques Toubon, Défenseur des Droits contre la discrimination et pour la promotion de l'égalité - eut lieu le 25 avril 2019 à l'Hôtel des Feuillants à Amiens, dans la salle Max Lejeune du Conseil Départemental de la Somme. Bernard Phan remercie vivement le Président Laurent Somon, représenté par Mme Françoise Maille-Barbare, pour avoir mis gracieusement à la disposition de l'AMOPA cette magnifique salle. Il remercie également Mtre Jean-Rémy Bourre, Bâtonnier honoraire au Barreau d'Amiens et membre de notre CC, initiateur du projet réalisé ce jour, et salue tous les présents.

M. Bernard Phan précisa que le Comité consultatif de la section samarienne de l'AMOPA a décidé d'organiser diverses conférences pour, à une époque où prolifèrent les bobards, proposer une information digne de foi sur des questions autour desquelles fleurissent les controverses. En invitant Monsieur Gohet il s'agissait de montrer comment les droits de la personne, en l'occurrence de la personne handicapée, entrent en conflit avec l'égoïsme individuel croissant.

M. Gohet exprima, avec force et sincérité, son attachement à la ville d'Amiens et rappela son appartenance à l'Ordre des Palmes Académiques. Il est une des personnes les plus indiquées pour traiter le sujet. Fut, en effet, Directeur Général de l'UNAPEI, Délégué Ministériel aux personnes en situation de handicap, participa à la Convention Internationale des Droits des Handicapés. Inspecteur Général aux affaires sociales, il est aujourd'hui adjoint de M. Jacques Toubon pour contribuer à rétablir ces personnes dans leurs droits...

Il rappela le rôle important de M. Dominique Baudis dans l'installation de la fonction de Défenseur des droits, fonction dont le titulaire est devenu le 11<sup>ème</sup> personnage de l'Etat. La fonction est aujourd'hui confiée à Jacques Toubon et l'Institution compte 250 collaborateurs en majorité des juristes, des sociologues, des communicants, 550 délégués - dont une centaine sont spécialisés dans les handicaps - répartis par 2 ou 3 par département. Grâce à leurs permanences, tenues souvent dans les mairies. Ils aident les personnes concernées dans leurs démarches, la défense de leurs droits, en veillant à ce que les services publics concernés répondent aux questions posées. Ils suggèrent aux pouvoirs exécutif et législatif les améliorations souhaitables aux textes législatifs et réglementaires et travaillent avec les commissions compétentes, telle la Commission des Lois, pour répondre au mieux aux aspirations de la société.

\*

Le handicap présente deux caractères indiscutables : celui d'être multiforme et de présenter différents degrés. Monsieur Gohet explique pourquoi il faut donc une politique globale, faisant travailler ensemble les diverses entités ministérielles. Pourquoi ne pas en arriver à une politique européenne qui combinerait les meilleures solutions des différents états membres.

La société inclusive devant tenir compte des formes et des degrés, doit modifier certaines pratiques d'accueil ou culturelles : par exemple celui de jeunes autistes à ne pas amalgamer à l'Alzheimer afin de

sauvegarder au mieux leurs environnements respectifs. M. Gohet rappelle que M. Jacques Chirac alors Président de la République Française imposa dans la loi, le concept de handicap psychique.

- Certes les lois impliquent les moyens juridiques par voie de conséquence : telles celle du 11 février 2015 votée à Bruxelles concernant « l'égalité des Droits et des Chances » citoyennes ; la loi Rossignol, la loi Etan ; la convention pour une accessibilité universelle signée aussi par la France afin que les logements neufs soient adaptés (plans inclinés etc...). Toutefois « leurs applications » parfois « ne sont pas assez proches du texte » (sic), ne serait-ce que quantitativement. Cette année le Parlement élabore une loi Elan concernant le psychisme.
  
- Certes existent d'autres moyens institutionnels tels :  
Secrétariat d'Etat à la Santé rattaché au Ministère : l'espérance de vie augmentant, il est urgent de réagir pour accompagner l'accroissement des personnes en perte d'autonomie avec l'amélioration et la multiplication des EHPAD qui doivent devenir des lieux de vie plus épanouissants.  
Comité interministériel composé de hauts fonctionnaires dont firent partie par exemple M. Jean-Marc Ayrault et ses successeurs. Actuellement M. Edouard Philippe prépare la « conférence nationale du handicap ».  
Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie créée après la canicule de 2003, alimentée notamment par la journée de solidarité, permettant de négocier tous les 3 ans avec les départements afin de leur apporter une aide financière pour amoindrir les différences entre eux.  
Les Elus régionaux, les Conseils départementaux consultatifs concernant le handicap et la perte d'autonomie.
  
- Par ailleurs des associations privées elles aussi tiennent un rôle important.

\*

M. Gohet insista sur l'urgente nécessité de rendre le système plus efficace qualitativement et quantitativement en le simplifiant et surtout en fédérant les actions au sein d'un « Ministère de l'Autonomie » dont il souhaite la création, sans perdre de vue l'implication internationale de la France pour relever ce défi inéluctable de l'espère humaine.

Pour l'heure, il s'agit de développer une politique européenne de solidarité, le maître-mot étant « inclusion », à adapter car « elle ne sera pleinement efficace que si elle apporte une solution à tout le monde » (sic). Une campagne de sensibilisation va être lancée par le Défenseur des Droits et plusieurs associations. Il s'agit de démontrer « qu'à 80 % on pourrait mieux vivre partout », qu'il convient de ne pas amalgamer « solidarité » et « protection » mais de nuancer en éveillant la conscience collective : lutte contre la dématérialisation des services publics, administratifs, sociaux ; aménagement du territoire contre l'isolement, implantation des commerces de proximité ; accès à internet tout en sauvegardant le droit à la liberté, l'ordinateur absolu ne pouvant prétendre tout régler sans surfer sur le totalitarisme...

\*

Puis s'installèrent les dialogues avec l'auditoire qui furent autant de témoignages directement vécus. M. Bernard Leper, Maire de la commune de Belloy sur Somme, après la réalisation du programme d'adaptation des bâtiments publics préconisé par la Préfet, évoque la « Maison de l'autisme », dépourvue de subventions publiques continue de pouvoir accueillir des pensionnaires, soulageant ainsi quelque peu, familles et aidants. Unique dans le nord de la France cet établissement, géré avec des

fonds privés, évite aux familles de devoir envoyer leurs proches en Belgique, leur évitant ainsi des frais fort onéreux. Situation paradoxale car, dans ce cas, l'état français contribue à une partie du financement.

La mère d'un fils autiste âgé de 37 ans, par ailleurs Présidente d'une association caritative en zone rurale, témoigne de son antérieure difficulté à trouver un établissement adapté, insistant sur le fait que l'inclusion nécessite une vie comme tout le monde avec logement, sorties etc... mais aussi un accompagnement ininterrompu toute l'année. Elle souligne que ce centre a recruté 58 personnes qui de ce fait ont trouvé du travail. Or cet établissement n'est pas encore pérennisé.

Fut aussi évoqué l'impact positif sur les enfants en situation de handicap d'une scolarisation en écoles, collèges non spécialisés avec d'autres enfants : déblocage du langage, socialisation dès lors que les autres élèves ont compris ce qu'étaient les handicaps. Camaraderie réciproque, altruisme... Il est aussi nécessaire qu'un éducateur spécialisé et formé pour cela soutienne ces enfants, en accord avec le personnel enseignant.

\*\*\*

L'auditoire put donc constater que des lois et des structures existent déjà dans notre pays mais qu'une politique plus volontariste permettrait de faire diminuer les inégalités territoriales, sociales, les fractures numériques. Il s'avère juste, indispensable et urgent que « chacun et chacune du corps social sente sa dignité respectée » (sic) par une application plus stricte des lois complétées si besoin est, par des dispositions plus élargies nationalement et internationalement.

Cette conférence énergique, au pragmatisme généreux, fut aussi un pressant appel à la participation citoyenne et chaleureusement applaudie par l'auditoire.

La secrétaire-adjointe  
Mireille Hollvile

Le Président  
Bernard Phan

Numérisation : Joëlle Duchaussoy, secrétaire.